

Rapport de la Commission de gestion sur le préavis municipal n° 40/2021-2026

Comptes annuels pour l'exercice 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion s'est réunie à la salle de Municipalité le mardi 20 mai 2026 en présence de Madame la Syndique ainsi que du boursier communal. Elle s'est également rencontrée le mercredi 27 mai 2026 pour rédiger le présent rapport.

Conformément à son mandat, la commission a procédé à la vérification de la gestion du patrimoine communal pour l'exercice 2025. Elle remercie la Municipalité et le boursier pour la clarté et la pertinence de leurs réponses. En complément, la commission a reçu le rapport de l'organe de révision A&A Fidus Nyon SA.

La Commission de gestion relève les points suivants :

Rubrique 0220 Administration générale :

02200.3010.00 Salaires du personnel communal : une augmentation d'un poste de travail équivalent à 30% a été réparti entre le greffe communal et le contrôle des habitants.

02200.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel : la Commune a pris en charge les frais de formation d'agent d'exploitation/CFC de l'employé communal. Une partie de ce montant sera remboursé. Le montant résiduel d'approximativement 1000.- restera à la charge de la Commune.

02200.3130.05 Cotisations membres actif : il y deux nouvelles cotisations en 2025 : 'Logement Suisse' pour CHF 1'000.- et 'Prévention la Côte' pour CHF 601.50.

02200.3158.00 Entretien des immobilisations incorporelles, maintenance de logiciel : une nette augmentation des prix des licences pour les logiciels utilisés par la Commune est à relever.

Rubrique 34100 Stand de tir :

34100.3120.00 Frais d'énergie (chauffage, électricité et eau) : faute d'autorisation cantonale, il n'a pas été opéré au changement des fenêtres du stand de tir qui avait été budgété.

Rubrique 3500 Églises et affaires religieuses :

35000.3120.00 Frais d'énergie (chauffage, électricité et eau) : les charges d'électricité pour le chauffage de l'église ont augmenté. En effet, il faut maintenir une certaine température dans ce bâtiment afin de ne pas dégrader davantage l'état de l'orgue.

Rubrique 7200 Traitements des eaux usées :

72000.3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil : ce poste dépasse considérablement le budget en raison des travaux suivants qui n'avaient pas été considérés :

- Création non-budgétée d'une chambre de visite en béton au chemin du Fau pour CHF 2'500.-

- Des travaux supplémentaires de curage et d'inspection par caméra ont été effectués. Ils ont pour conséquence un dépassement budgétaire d'environ 17'000.-
- La campagne de teintage 2025 a augmenté d'environ 2000.-

Rubrique 730 Gestion des déchets :

Comme mentionné dans le préavis, les charges de ce compte sont à observer de prêt en 2026 pour épouger le solde négatif du fond de réserve dédié. L'autofinancement de ce point étant imposé, si celui-ci n'est pas effectif, une augmentation des taxes d'ordures serait inévitable.

Rubrique 7710 Cimetières, crématoires :

77100.3140.00 Entretien des terrains : les travaux prévus sur les dalles et les chemins n'ont pas été effectués et ceux de la haie ont été moins coûteux que prévu. Par ailleurs, il est à mentionner que durant une partie de l'année, le poste du municipal de ce dicastère est resté vacant.

Rubrique 96302, Bâtiment PF-ancienne poste :

96302.3439.04 Autres charges des biens-fonds PF, prestations de service : nous constatons un dépassement budgétaire dû au remplacement d'un frigidaire et à des travaux urgents sur les installations sanitaires qui n'ont pas été prévus.

En ce qui concerne les données comptables définitives de l'exercice 2025, la Commission relève que l'excédent de revenu fait apparaître un bénéfice de CHF 102'343.11, après prélèvement net sur les fonds de réserve de CHF 42'052.35 et après amortissement du patrimoine financier et administratif pour un montant total de CHF 59'300.-.

La Commission prend acte avec satisfaction de ce résultat positif. Comme il en est d'usage, il est à interpréter avec prudence. En effet, il dépend de nombreux facteurs sur lesquels la Commune n'a pas d'influence, à l'instar de la péréquation fiscale, de la facture sociale ainsi que des impôts conjoncturels encaissés.

En conclusion, la Commission remercie la Municipalité pour sa gestion et son engagement à administrer les affaires courantes de manière maîtrisée et conforme au budget.

La Commission de gestion prie le Conseil général de Burtigny :

D'accepter les comptes et le bilan 2025, et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier communal, à la fiduciaire A&A Fidus Nyon SA et à la Commission de gestion.

Burtigny, le 27 mai 2026

Pour la Commission de gestion :

Sylvain Hofer



Daniel Tüscher



Carole Hauser Kämpf

